

222C0288
FR0000062150-FS0067

3 février 2022

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

BLEECKER
(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 3 février 2022, Mme Aurélie Giraud a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 janvier 2022, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Phèdre¹ qu'elle contrôle, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société BLEECKER et détenir, directement et indirectement, 186 475 actions BLEECKER représentant autant de droits de vote, soit 16,55% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Aurélie Giraud	168 810	14,98
Phèdre SAS	17 665	1,57
Total Aurélie Giraud	186 475	16,55

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions BLEECKER hors marché.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Mme Aurélie Giraud déclare, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Phèdre SAS :

- que l'acquisition des actions BLEECKER a été financée au moyen d'un apport en compte courant d'associé ;
- ne pas agir de concert avec d'autres actionnaires vis-à-vis de la société BLEECKER ;
- ne pas envisager d'acquisitions complémentaires de titres BLEECKER et ne pas avoir l'intention de prendre le contrôle de la société BLEECKER ;
- ne pas avoir de stratégie particulière vis-à-vis de la société BLEECKER et n'envisager aucune des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- n'être partie à aucun accord ou instrument mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- n'avoir conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de la société BLEECKER ; et
- ne pas envisager de demander sa nomination comme membre du directoire ou du conseil de surveillance de la société BLEECKER. »

¹ Société par actions simplifiée (sise 4 square de la Tour-Maubourg, 75007 Paris).

² Sur la base d'un capital composé de 1 126 686 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.